

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour la révision urgente du Règlement Communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE) et du Plan Général d'Affectation (PGA) »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse à l'interpellation du 23 mars 2011 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour la révision urgente du Règlement Communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE) et du Plan Général d'Affectation (PGA) ».

Le Service de l'urbanisme a déposé devant la Municipalité une proposition de préavis dans le courant 2010, en y associant un besoin de ressources humaines afin de mener à bien ce dossier. Consciente que la surcharge du service ne lui permettait pas d'assurer le suivi de cet important dossier dans de bonnes conditions et, parallèlement, engagée dans des mesures d'économie, la Municipalité a décidé de reporter le lancement de l'étude.

Il était prévu de déposer un préavis en juin mais, une analyse plus large des besoins en ressources humaines a obligé de reporter le dépôt à l'automne 2011. Les études devraient se dérouler sur une période d'environ 18 mois jusqu'au dépôt du dossier à l'examen préalable. Nous ne pouvons estimer le temps que prendra la procédure d'adoption car cela dépend des oppositions à traiter.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 juin 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



La Secrétaire a.i.:

D. Rossellat

V. Preti